



Bienvenue à Cracovie

Renseignements



Informations Touristiques

Pour téléphoner en Pologne de l'étranger, choisissez l'indicatif : +48
Pour téléphoner de Pologne et à Cracovie, choisissez le : 12

Police : 997

Commissariats de police :

Commissariat de Police
Rynek Główny 29
tél.: (48 12) 615 73 17 (24 h)

Commissariat de Police I à Cracovie
ul. Szeroka 35
tél.: (48 12) 615 29 14 (24 h)

Commissariat de Police II à Cracovie
ul. Lubicz 21
tél.: (48 12) 615 29 15 (24 h)

Garde municipale : 986

Sapeurs pompiers : 998

Ambulance : 999

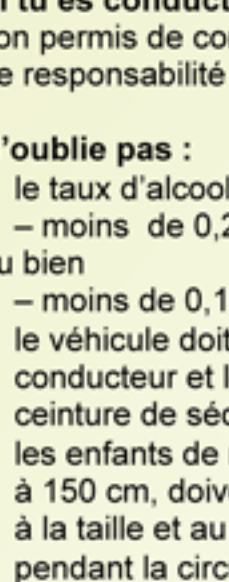
Numéro d'Appel Secours en cas de situations critiques pour téléphones mobiles : 112 (24 h)

Aéroport International Jean Paul II Cracovie-Balice Sp. z o.o. :
ul. kpt. Medwedkiego 1,
tél.: (48 12) 295 58 00, (48) 801 055 000 (informations 24 h)
e-mail: info@krakowairport.pl

Information touristique (numéro gratuit) de l'Organisation touristique polonaise
0 801 888 844 (pour les personnes appelant des numéros de téléopérateurs polonais)
(48 22) 278 16 00 (pour les personnes téléphonant de l'étranger)

Information santé :
tél.: (48 12) 661 22 40 (24 h)

Secours médicaux :
ul. św. Łazarza 14; tél.: (48 12) 428 99 99 (24 h)



Consulats

Consulats généraux:

Consulat général de la Fédération de Russie
ul. Biskupia 7, 31-144 Cracovie
tél.: 12 422 26 47
e-mail: ruskrk@poczta.onet.pl

Consulat général de France
ul. Stolarska 15, 31-043 Cracovie
tél.: 12 424 53 00
e-mail: contact@cracovie.org.pl

Consulat général d'Allemagne
ul. Stolarska 7, 31-043 Cracovie
tél.: 12 424 30 00, 12 424 30 39
(Section des passeports)
e-mail: info@krakow.diplo.de

Consulat général de Slovaquie
ul. św. Tomasza 34, 31-027 Cracovie
tél.: 12 429 49 70
e-mail: cg.krakow@mzv.sk

Consulat général des Etats-Unis d'Amérique
ul. Stolarska 9, 31-043 Cracovie
tél.: 12 424 51 00
www: http://krakow.usconsulate.gov

Consulat général d'Ukraine
ul. Beliny-Prażmowskiego 4, 31-514 Cracovie
tél.: 12 429 60 66
e-mail: kons@plk.internetdsl.pl

Consulats:

Consulat d'Autriche
ul. Cybulskiego 9, 31-117 Cracovie
tél.: 12 424 99 40
e-mail: krakau-gk@bmeia.gv.at

Consulat de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
ul. św. Anny 9, 31-008 Cracovie
tél.: 12 421 70 30
e-mail: kazimierz.karasinski-honcon@fconet.fco.gov.uk

Consulat de la République fédérative du Brésil
ul. Wrocławska 53, 30-011 Cracovie
tél.: 12 633 40 88
e-mail: brazylia.konsulat@gremi.pl

Consulat de Finlande
ul. św. Anny 5, 31-008 Cracovie
tél.: 12 421 73 80
e-mail: j.kahl@nordichouse.pl

Consulat de la République islamique du Pakistan
ul. Łukasiewicza 3, 31-429 Cracovie
tél.: 12 299 13 01
e-mail: Leopold.sulkowski@gk.com.pl

Consulat général honoraire du Japon
ul. Grabowskiego 5/3, 31-126 Cracovie
tél.: 12 633 43 59
e-mail: honoraryconsulofjapan@op.pl

Consulat du Royaume du Danemark
ul. św. Anny 5, 31-008 Cracovie
tél.: 12 633 03 76
e-mail: j.kahl@nordichouse.pl

Consulat du Royaume des Pays-Bas
ul. Kollataja 21, 50-006 Wrocław
tél.: 71 790 19 02
e-mail: nl.konsul.wroclaw@gmail.com

Consulat du Royaume de Norvège
ul. Mazowiecka 25, 30-019 Cracovie
tél.: 32 266 84 84
e-mail: norkons_kr@wp.pl

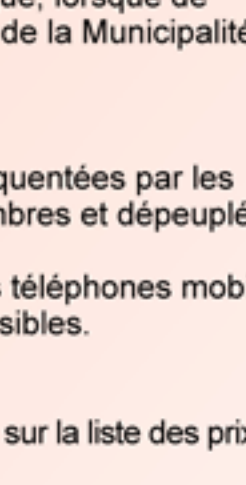
Consulat de la République populaire du Bangladesh
ul. Partyzantów 5, 41-200 Sosnowiec
tél.: 32 266 84 84
e-mail: konsulat@konsulatbd.pl

Consulat du Mexique
ul. Wiedeńska 72, 30-147 Cracovie
tél.: 12 428 92 59
e-mail: janusz.postolko@kk.pl

Consulat du Pérou
ul. Straszewskiego 28, 31-113 Cracovie
tél.: 12 421 87 87
e-mail: akizanowski@gmail.com

Consulat de la République du Chili
ul. Floriańska 3, 31-019 Cracovie
tél.: 12 422 30 50
e-mail: biuro@iph.krakow.pl

Consulat de la République de Croatie
ul. Ks. Jerzego Popiełuszki 36, 30-860 Cracovie
tél.: 12 290 65 10
e-mail: konsulat@chorwacja.krakow.pl



Information touristique

Centrum Obsługi Ruchu Turystycznego
(Centre de prestation de services au tourisme)
ul. Powiśle 11
tél.: (48) 513 099 688
powisle@infokrakow.pl

Sukiennice
Rynek Główny 1/3
tél.: (48 12) 433 73 10
sukiennice@infokrakow.pl

ul. św. Jana 2
tél.: (48 12) 421 77 87
jana@infokrakow.pl

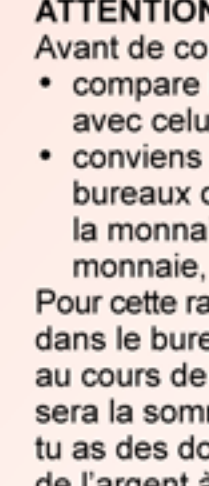
ul. Szpitalna 25
tél.: (48 12) 432 01 10
szpitalna@infokrakow.pl

Pawilon Wyspiańskiego
ul. Wszystkich Świętych 2
tél.: (48 12) 616 18 86
wyspianski@infokrakow.pl

ul. Józefa 7
tél.: (48 12) 422 04 71
jozefa@infokrakow.pl

Międzynarodowy Port Lotniczy w Balicach
Aéroport International de Balice
tél.: (48 12) 285 53 41
balice@infokrakow.pl

www.infokrakow.pl
www.krakow.travel



Pour les touristes motorisés

ATTENTION!

Les rues du Centre-ville sont divisées en trois zones :

- **La zone de stationnement payant divisée en 3 sous-zones : P1, P2 i P3** – la circulation n'est pas limitée, mais le stationnement est payant. Le règlement est possible dans les parcmètres, au moyen du téléphone mobile, d'une carte PayPass et d'une carte bancaire (pour le moment, seulement dans le quartier de Kazimierz, c'est-à-dire dans la sous-zone P2, à partir du 1er avril) ou bien en prenant un abonnement réservé aux riverains.
- **Zone A et B** – aire, où la circulation est limitée, tandis que le stationnement n'est autorisé qu'aux véhicules munis de cartes signalétiques spéciales ou dont les propriétaires ont pris une carte d'abonnement réservée aux riverains.

Si tu es conducteur, tu dois être porteur de :

Ton permis de conduire, d'une carte grise, d'une assurance de responsabilité civile.

N'oublie pas :

- le taux d'alcool légal dans le sang du conducteur:
– moins de 0,2 g/l d'alcool dans le sang
ou bien
– moins de 0,1 mg/dm³ d'alcool dans l'air expiré,
- le véhicule doit être équipé de ceintures de sécurité, le conducteur et les passagers sont tenus de fermer leur ceinture de sécurité pendant la route,
- les enfants de moins de 12 ans, et d'une taille inférieure à 150 cm, doivent voyager dans un siège d'enfant adapté à la taille et au poids de l'enfant,
- pendant la circulation, les phares doivent être allumés de jour comme de nuit.

Équipement obligatoire d'un véhicule circulant en Pologne

- extincteur
- triangle de sécurité

N'oublie pas que dans le centre de Cracovie, il y a des limitations de circulation, fais attention aux panneaux de signalisation routière, évite de stationner aux endroits de stationnement interdit et profite des transports en commun. N'oublie pas, non plus, de prendre un billet pour stationner en Zone de stationnement limité (du lundi au vendredi, entre 10:00 h-20:00 h).



Sécurité

Cracovie est une ville sûre, mais c'est aussi une des plus grandes villes européennes. Il ne faut pas oublier les principales règles de sécurité, surtout pendant la saison touristique, lorsque des nombreuses gens visitent la ville. En situation de la Municipalité de Cracovie – tél. 986.

Dans la rue :

- le soir, choisis les rues bien éclairées et fréquentées par les piétons. Évite les endroits non éclairés, sombres et dépeuplés (parcs, jardins, cours, rues latérales),
- ne laisse pas les documents, l'argent ou les téléphones mobiles en des endroits facilement accessibles et visibles.

Dans les pubs, clubs, etc. :

- Avant de passer la commande, vérifie son prix sur la liste des prix/menu

Pendant le voyage :

- sois vigilant dans les transports en commun. Dans la foule, on peut plus facilement tomber victime d'un vol.

Les véhicules :

- lorsque tu quittes ton véhicule, même ne serait-ce qu'un instant, vérifie si toutes les vitres sont fermées, si le coffre est fermé et si l'alarme a été activée,
- ne laisse jamais les documents dans la voiture,
- si tu te rends en ville sans la voiture, laisse les clés dans un endroit en sécurité, par ex. dans la chambre d'hôtel.

Les bureaux de change :

- On peut changer de l'argent auprès des bureaux de change et des banques. En règle générale, les banques perçoivent une provision pour ce service, ce qui rend le taux de change moins avantageux.
- En échangeant l'argent dans les bureaux de change, il faut vérifier les cours de change proposés et éventuellement les comparer avec ceux qui sont affichés dans d'autres bureaux, ou bien vérifier sur le site www.nbp.pl.

ATTENTION!

Avant de conclure la transaction de change:

- compare le cours de la monnaie affiché à l'extérieur du bureau avec celui que l'agent offre à l'intérieur du bureau,
- conviens du montant de la transaction, n'oubliant pas, que les bureaux de change appliquent des taux différents en fonction de la monnaie, du montant de la transaction et de son objet: petite monnaie, billets de banque, etc.

Pour cette raison, lis attentivement toutes les informations accessibles dans le bureau de change, et spécialement celles qui se rapportent au cours de change proposé, le mieux étant de demander quelle sera la somme due après le change. Si quelque chose t'inquiète, tu as des doutes, l'agent refuse de te répondre, renonce à changer de l'argent à cet endroit.

RETIENS :

En cas de litige éventuel, si tu es résident d'un des pays de l'UE, de la Norvège et de l'Islande, tu peux t'adresser au Centre Européen des Consommateurs (www.konsument.gov.pl).



Les Gardes municipaux

Cracovie est une ville à la tradition millénaire, ancien siège des rois de Pologne, elle a aussi été le théâtre de nombreux événements importants pour l'histoire de la Pologne et de l'Europe. C'est la raison pour laquelle, les services de l'ordre appellent à une tenue correcte, susceptible de permettre aux touristes de jouir pleinement du charme de Cracovie, sans perturber le rythme de la vie au quotidien de ses habitants.

La Police et les Gardes Municipaux sont responsables du maintien de l'ordre dans la ville.

Afin d'éviter les problèmes pendant ton séjour en Pologne, n'oublie pas :

Infractions passibles d'une contravention :

- dans l'espace public, l'alcool ne peut être consommé que dans les endroits réservés à cette fin. La transgression de cet interdit est punie d'une amende de 100 zł sous la forme d'un procès-verbal. La tentative de consommer de l'alcool dans les endroits interdits est également punie. Les étrangers paient la contravention en espèces, sur place, directement à l'agent,
- perturber la paix publique, jeter des déchets, manifester publiquement des comportements socialement inacceptables (par ex. crier sur la voie publique, uriner, vomir) sont également punis,
- fumer dans les espaces interdits, comme les arrêts des transports en commun, les terrains de jeux ou les parcs, est puni.

Procédure en justice :

- On peut refuser d'accepter le procès-verbal, dans ce cas, la personne étrangère est transportée directement au lieu de l'interrogatoire, et ensuite en audience au tribunal,
- La vente de l'alcool aux personnes mineures et en état d'ébriété est un délit!



Comment aider

À Cracovie, il existe de nombreuses institutions qui offrent leur aide aux personnes démunies. Aucune personne dans le besoin n'en est privée. Il y a aussi des personnes, qui considèrent que la mendicité, parce qu'on a besoin d'argent pour acheter des médicaments ou de la nourriture, est une bonne méthode pour gagner de l'argent. Souviens-toi: Ne donne pas d'argent aux gens qui mendient dans la rue! Ton argent peut être seulement un prétexte pour acheter de l'alcool. Ne donne pas d'argent aux enfants ni aux jeunes gens offrant des fleurs, des journaux, des photos, des dessous de verres de bière, des spectacles de rue, etc. En leur donnant de l'argent, tu les privas de leur enfance.

Si tu veux vraiment aider les pauvres, fais un versement au profit d'une institution de charité de ton choix. La liste de ces institutions se trouve sur le site:

http://ngo.krakow.pl/2911.ty.2.artikul.organizacje_pozarzadowe.html



PARTENAIRES

